

Image not found or type unknown



contrat de travail cdd

Par **nath 111**, le **12/09/2024** à **13:13**

Bonjour,

A-T-on le droit de lire le contrat de travail tranquillement à la maison avant de le signer ? Mon employeur à refusé et m'a envoyé un courrier pour me dire que mon comportement était inadmissible. Alors que j'ai juste dit "ça commence bien)

P.S : je suis coach sportive en association et en CDD depuis 20 ans.

Merci de l'attention que vous porterez à ma demande

Par **miyako**, le **12/09/2024** à **14:56**

Bonjour,

[quote]

A-T-on le droit de lire le contrat de travail tranquillement à la maison avant de le signer ?

[/quote]

Bien entendu c'est votre droit le plus stricte , surtout avant signer un contrat de travail (et même un autre) .Le contrat engage les deux parties .

[quote]

P.S : je suis coach sportive en association et en CDD depuis 20 ans.

[/quote]

Cela fait beaucoup trop même pour des CDD d'usage ,la durée maximum d'un CDD même d'usage est de 18 mois .Votre nouveau contrat ne peut pas être autre chose qu'un CDI ,et vous avez tout à fait le droit de le lire tranquillement avant de le signer.

Cordialement

Par **nath 111**, le **12/09/2024** à **15:01**

même de l'amener chez moi ?

Par **janus2fr**, le **12/09/2024** à **15:10**

Bonjour,

Vous avez même le droit de faire lire le contrat par votre avocat avant de signer...

Par **nath 111**, le **12/09/2024** à **20:57**

merci